

**Élaboration  
du plan local d'urbanisme**

- Révision du Pos approuvée le 13 août 1993  
- Mise à jour le 1er octobre 1993  
- 1<sup>ère</sup> modification du Pos approuvée le 13 janvier 2000  
- 1<sup>ère</sup> révision simplifiée approuvée le 12 décembre 2008  
- 2<sup>ème</sup> modification approuvée le 12 décembre 2009  
Élaboration du Plu prescrite le 30 avril 2010  
Projet arrêté le 4 juillet 2016  
Plu approuvé le 10 juillet 2017

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 10 juillet 2017 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Gasville-Oisème  
Le maire,  
M. William Belhomme

**RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE  
plan de zonage de l'ensemble des bourgs**

Date : 10 juin 2017 Phase : Approbation Échelle : 1 / 2 000 Pièce n° 4.3

Mairie de Gasville-Oisème, 1, rue de la Mairie (28 300)  
tel : 02 37 31 91 04 fax : 02 37 31 69 80 / courriel : mairie.gasville-oiseme@wanadoo.fr  
agence Gilson & associés Sas, urbanisme & paysage  
2, rue des Côtes, 28000 Chartres



n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Création d'un chemin	100 m2	Commune
2.	Élargissement du chemin rural n°34	600 m2	Commune
3.	Élargissement du chemin rural n°19	1 300 m2	Commune
4.	Élargissement du chemin rural n°23	3 000 m2	Commune
5.	Élargissement de la voie communale n°4	1 400 m2	Commune
6.	Élargissement du chemin rural n°12	2 050 m2	Commune
7.	Élargissement du chemin rural n°15	2 000 m2	Commune

**LÉGENDE DU ZONAGE**

- Limite de zone et de secteur
- Ua Zone à dominante d'habitat ancien
- Uaa Secteur de la zone à dominante d'habitat ancien
- Ub Zone d'extension récente
- Ue Zone à dominante d'équipements collectifs
- Ux Zone d'activités économiques
- Uxa Secteur d'activité industrielle
- 1AU Zone d'urbanisation future à dominante d'habitat
- A Zone agricole
- N Zone naturelle
- Ni Secteur de loisirs
- ir Sous-secteur où les infrastructures routières sont autorisées
- Emplacement réservé
- Implantation à l'alignement obligatoire
- Droit de préemption urbain instauré par la délibération du conseil municipal du 29 juin 2017

